32ème Congrès mondial de la FIOM
24-28 mai 2009
Göteborg, Suède

POINT 12

RÉSOLUTION 8

SOLIDARITÉ AVEC L'AUTONOMIE SYNDICALE
ET LA LUTTE DU SYNDICAT NATIONAL MEXICAIN DES MINEURS

Proposition du FENAMEPSICOP, PÉROU

ATTENDU QUE:

Le traitement injuste du Syndicat national des mineurs et des métallurgistes du Mexique (SNTMMSRM) entrave son activité syndicale et enfreint les principes les plus élémentaires de la liberté syndicale et de l'autodétermination des syndicats.

ET CONSIDÉRANT:

Que la lutte entreprise par le syndicat ci-dessus mentionné pour la défense des droits et des intérêts légitimes des travailleurs/euses qu'il représente se poursuit sans interruption depuis plus de deux ans.
Que la FIOM continue de soutenir cette lutte et que la solidarité internationale et l'unité du syndicat en question constituent des facteurs importants.
Et que, malgré tous les arguments en faveur de l'affaire concernant ce syndicat, ses demandes n'ont pas été prises en compte ou résolues.

Le 32ème Congrès mondial de la FIOM

DÉCIDE:

- De continuer d'organiser des actions de solidarité avec cette lutte, de renouveler son engagement pour une action en juillet prochain et de continuer d'agir jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée à ce problème.
- De dénoncer les attaques subies par les représentants et les conseillers du SNTMMSRM, sous forme de diffamation, de menaces, d'emprisonnements et de la mort de travailleurs victimes de la répression du gouvernement et des forces au service de l'entreprise, et les conditions dangereuses du milieu de travail responsables de la tragédie de la mine de Pasta de Conchos.
- De demander instamment au gouvernement mexicain d'agir pour éviter que les problèmes ne s'aggravent dans ce conflit, et démontrer qu'il peut trouver des solutions sans affrontement et sans violence.
- De réaffirmer notre appui au SNTMMSRM et à son dirigeant légitime, Napoleón Gómez Urrutia, et de renouveler notre engagement à coopérer et apporter un soutien pour trouver une solution au conflit en question.